

LIBERTÉ DANS LES AFFAIRES TEMPORELLES

1. Les dimensions de la liberté . 2. Le libre choix dans la gestion responsable des questions temporelles. 3. Diversité et pluralisme dans les questions temporelles. 4. Un paradoxe apparent : l'obligation morale du citoyen chrétien d'exercer sa liberté en participant aux affaires temporelles. 5. En tant que fidèles ordinaires, les fidèles de l'Opus Dei ont la même liberté que les autres dans les questions temporelles.

27/05/2024

id_051. Les dimensions de la liberté .

2. Le libre choix dans la gestion responsable des questions temporelles.

3. Diversité et pluralisme dans les questions temporelles.

4. Un paradoxe apparent : l'obligation morale du citoyen chrétien d'exercer sa liberté en participant aux affaires temporelles.

5. En tant que fidèles ordinaires, les fidèles de l'Opus Dei ont la même liberté que les autres dans les questions temporelles.

Bien que le thème de la liberté ait déjà été abordé dans d'autres parties de ce Dictionnaire, nous ne pouvons pas ne pas mentionner, avant de traiter de la liberté dans le domaine temporel, et même si ce n'est que de façon brève et introductory, à la fois l'insistance singulière de saint Josémaria sur ce thème et le caractère polysémique du terme.

1. Les dimensions de la liberté

Il est frappant, tant à la lecture des écrits de saint Josémaria que dans ceux qui traitent de sa vie et de ses œuvres, de constater qu'il proclame à plusieurs reprises son amour de la liberté : « pendant toute ma vie, j'ai prêché la liberté personnelle unie à la responsabilité individuelle. Je l'ai cherchée et je la cherche, de par toute la terre, comme Diogène cherchait un homme. Et je l'aime chaque jour davantage, plus que toute autre chose sur la terre, car

c'est un trésor que nous n'appréciérons jamais assez » (QCP 184). C'est pourquoi il affirme que la liberté personnelle est un bien que je défends et défendrai de toutes mes forces » (AD 26).

Le don de la liberté fait partie de l'*imago Dei* – l'image de Dieu – dont parle le récit de la création dans la Genèse (Gn 1, 26-27). La dignité de la personne humaine, en tant que sujet maître de ses actes et capable de se diriger vers une fin, est fondée sur la liberté. Mais, appliquée à la créature – et l'homme en est une – qui est relative par définition, la liberté n'est pas un absolu. Elle est définie par le bien auquel elle est ordonnée. La liberté – écrit le fondateur de l'Opus Dei – donne à l'homme la capacité d'aimer d'un amour qui va jusqu'à l'infini : elle « rend l'homme capable d'aimer et de servir Dieu » (*Entretiens* 104). « Mais la liberté ne se suffit pas à elle-même : elle

requiert une direction, un guide » (AD 26) : la lumière de l'intelligence et – après le péché – la lumière de la Révélation qui lui montre le bien vers lequel il doit se diriger pour trouver l'épanouissement et le bonheur. C'est pourquoi saint Josémaria poursuit avec des mots forts : « Repoussez l'erreur de ceux qui se contentent d'une triste vocifération : liberté ! liberté ! Souvent, ce qui se cache derrière cette clamour, c'est une tragique servitude : car un choix qui préfère l'erreur ne libère pas ; le Christ seul libère (cf. Ga 4, 31), puisque Lui seul est le Chemin, la Vérité et la Vie (cf. Jn 14, 6 » (AD 26).

Mais la liberté peut être analysée sous un autre angle, c'est-à-dire en la considérant avant tout comme la capacité de choisir, d'agir ou de ne pas agir, et d'opter, en agissant, pour un bien ou un autre. Cette perspective est moins profonde que

la précédente qui nous place au cœur même de la raison d'être de la liberté, mais elle ne doit pas être mise de côté ou négligée car elle est en partie la condition de possibilité du sentiment de liberté mentionné plus haut, et aussi parce que la vie place l'homme non seulement devant Dieu et sa volonté, à laquelle il doit se plier sous peine d'offenser la divinité et d'échouer en tant que personne, mais aussi devant des biens parmi lesquels nous pouvons choisir sans offenser Dieu et sans nous tromper sur le chemin de notre plénitude d'être humain : pour faire certaines études plutôt que d'autres, pour se détendre en marchant ou en lisant, etc. Et c'est dans ce sens que se situe en partie la liberté en matière temporelle.

2. Le libre choix dans la gestion responsable des questions temporelles

L'expression *questions temporelles* ou *affaires temporelles* ou l'analogue *affaires humaines* renvoie à des réalités très diverses : choix de son statut (marié, célibataire, prêtre, religieux) ; de son lieu de résidence ; de la gestion de son patrimoine ; de sa profession ; de la promotion de telle ou telle initiative ; de telle ou telle position syndicale, politique ou culturelle, qui renvoient à leur tour à différentes écoles de pensée en philosophie, sociologie, économie, etc. Dans tous ces domaines, et dans d'autres que l'on pourrait également citer, il peut arriver des moments et des situations où la conscience peut se rendre compte qu'une solution spécifique est nécessaire, dans la mesure où la fidélité à la foi chrétienne est en jeu. Mais bien souvent, ce ne sera pas le cas.

Saint Josémaria l'explique clairement dans un écrit qu'il a intitulé *Les richesses de la foi* : « Dieu, en nous

créant, a couru le risque et l'aventure de notre liberté. Il voulait une histoire qui soit une histoire vraie, faite de décisions authentiques, et non une fiction ou un jeu. Chaque personne doit faire l'expérience de son autonomie personnelle, avec tout ce que cela comporte de hasard, de tâtonnements et, parfois, d'incertitude. N'oublions pas que Dieu, qui nous donne la sécurité de la foi, ne nous a pas révélé le sens de tous les événements humains. À côté des choses qui sont totalement claires et certaines pour le chrétien, il y en a d'autres – très nombreuses – sur lesquelles il n'y a place que pour l'opinion » (*Les richesses de la foi, ABC* 2-XI-1969).

Cela montre que, pour être cohérent dans sa conduite, ou, en d'autres termes, pour agir avec la maturité de jugement qui est propre à l'être humain, il faut s'efforcer d'acquérir « une sérieuse formation » (S 389),

faite de connaissances éthiques, morales et techniques, qui permet de prendre des décisions prudentes et éclairées. Selon les mots de saint Josémaria, « Un homme qui sait que le monde – et non seulement l'Église – est son lieu de rencontre avec le Christ, aime ce monde, tâche d'acquérir une bonne préparation intellectuelle et professionnelle, établit en toute liberté ses propres jugements sur les problèmes du milieu où il évolue ; et, par conséquent, il prend ses propres décisions, lesquelles, parce qu'elles sont les décisions d'un chrétien, procèdent en outre d'une réflexion personnelle, qui tente humblement de saisir la volonté de Dieu dans les détails, petits et grands, de la vie » (*Entretiens* 116).

En bref, « il s'agit de former, en toute liberté, ses propres opinions sur tous les sujets temporels qui sont laissés à la liberté des chrétiens et d'assumer

ses responsabilités personnelles en matière de pensée et d'action, en restant conséquent avec la foi qu'on professe » (*Entretiens* 90). Et on peut dire la même chose de chaque être humain, car l'intelligence – toute intelligence – est ordonnée à la vérité, et la conscience – toute conscience – doit aspirer à être bien formée.

3. Diversité et pluralisme dans les questions temporelles

Comme nous l'avons dit plus haut, l'expression *questions temporelles* couvre un champ de réalités très large. Il convient de préciser maintenant que lorsque saint Josémaria parle de « liberté dans les affaires temporelles », il se réfère aux questions professionnelles, scientifiques, sociales et politiques, pour indiquer que dans ces domaines, les catholiques possèdent une pleine liberté, dans le cadre de la

foi et de la morale chrétienne. Il s'agit d'un sujet qu'il a traité à de nombreuses reprises et avec une clarté que résume bien l'expression qu'il utilisait fréquemment : « il n'y a pas de dogme en matière temporelle », soulignant ainsi le danger de vouloir "dogmatiser" indûment dans le vaste domaine des questions de libre choix et d'opinion : de transformer la "doxa" en "dogme". Cela peut se faire de deux manières, soit en étendant illégitimement l'unicité de la foi et de la morale chrétiennes à d'autres domaines, soit en élevant des options politiques ou sociales au rang de vérités absolues.

Dans le premier cas, c'est le cléricalisme dans lequel peut tomber le chrétien qui prétend descendre "du temple au monde pour représenter l'Église" lorsqu'il affirme « que les solutions qu'il donne à des problèmes sont les *solutions catholiques*. Non, mes enfants, cela

ne se peut pas ! Ce serait du cléricalisme, du *catholicisme officiel*, ou comme vous voudrez l'appeler. En tout cas, ce serait faire violence à la nature des choses » (*Entretiens* 117). Répondant à la question d'un journaliste sur le domaine particulier de la politique, il répétait : « Je ne fais pas de politique, ni ne veux ni ne peux en faire ; mais ma mentalité de juriste et de théologien – ma foi chrétienne aussi – me poussent à être toujours du côté de la liberté légitime de tous les hommes. Personne ne peut prétendre imposer, dans les questions temporelles, des dogmes qui, de fait, n'existent point. Devant n'importe quel problème concret, la solution consiste à bien l'étudier et ensuite à agir en conscience, avec une liberté personnelle et avec une responsabilité elle aussi personnelle » (*Entretiens* 77).

Deux ans plus tard, dans l'article de journal susmentionné, il s'attaquait

avec la même détermination à la deuxième des hypothèses que nous avons évoquées il y a un instant, à savoir éléver des questions de libre opinion au rang de vérités absolues : « Il n'y a pas de dogmes dans les choses temporelles. Il n'est pas conforme à la dignité de l'homme de vouloir fixer des vérités absolues dans des domaines où chacun doit nécessairement regarder les choses de son propre point de vue, en fonction de ses intérêts particuliers, de ses préférences culturelles et de son expérience propre. Tenter d'imposer des dogmes en matière temporelle conduit inévitablement à forcer la conscience d'autrui, à ne pas respecter son prochain » (*Les richesses de la foi*, ABC 2-XI-1969). Les attitudes visant à transformer implicitement ou explicitement tel ou tel aspect de l'activité humaine – en particulier la sphère politique – en un discours prétendant monopoliser la vérité, si elles venaient d'un

chrétien, signifieraient que cette personne « n'a pas atteint le cœur du message chrétien » car « un chrétien doit rendre compatible la passion humaine pour le progrès civique et social avec la conscience de la limitation de ses propres opinions, en respectant, par conséquent, les opinions des autres et en aimant le pluralisme légitime » (*Ibidem*).

L'approche de saint Josémaria conduit, comme conséquence logique, à respecter les autres dans la variété légitime de leurs options et, par conséquent, au pluralisme que la liberté comporte en matière d'opinion et d'action (cf. *Entretiens* 58) : « N'oublie pas que, dans les affaires humaines, les autres aussi peuvent avoir raison : ils voient la même affaire que toi, mais d'un point de vue différent, sous une autre lumière, une autre ombre, un autre contour » (S 275). En effet, « non seulement il est possible que je me

trompe, mais même en admettant que j'aie raison, il est également possible que les autres aussi aient raison. Un objet qui semble concave à quelqu'un paraîtra convexe à ceux qui se situent dans une perspective différente » (*Les richesses de la foi*, 2-XI-1969, *ABC*). En définitive, le respect de la liberté d'autrui fait partie du nouveau mandat donné par Jésus-Christ, à savoir la charité mutuelle, expression de l'amour de Dieu : « la conscience de la limite du jugement humain nous amène à reconnaître la liberté comme une condition de la vie en commun. Mais ce n'est pas tout, et ce n'est même pas la chose la plus importante : la racine du respect de la liberté réside dans l'amour. Si d'autres personnes pensent différemment de la façon dont je pense, est-ce une raison pour les considérer comme des ennemis ? » (*Ibidem*). C'est pourquoi saint Josémaria, proclamant son amour croissant pour la liberté qu'il

disait aimer plus que tout sur terre, affirmait publiquement cet engagement : « je respecterai toujours toute option temporelle que pourrait avoir un homme s'efforçant d'agir conformément à sa conscience » (*Entretiens* 48) ; et il poursuivait : « Ce pluralisme ne constitue pas un problème pour l'Œuvre. Au contraire, c'est une manifestation de bon esprit, qui fait apparaître la liberté légitime de chacun » (*ibidem*).

Une autre conséquence de cet amour de la liberté est une déclaration qu'il fait à plusieurs reprises : « nous détestons la tyrannie, qui est contraire à la dignité humaine » (*Entretiens* 53). La tyrannie peut se manifester dans de nombreux contextes différents, même spirituels, mais c'est dans le domaine de la vie politique qu'elle a ses manifestations les plus connues. Saint Josémaria affirme son rejet de la tyrannie qu'il décrit comme une « mentalité de

parti unique » (*Entretiens* 50) et qui s'accompagne presque toujours d'une manière tyrannique de tenter d'exercer le pouvoir en privant les autres de la liberté de s'exprimer et d'exprimer leurs opinions. C'est la mentalité qu'il appelle sans détour « autoritarisme dictatorial (S 397), « mentalité totalitaire » (cf. *Entretiens* 33) ou encore de « mentalité à la César » : « C'est une triste chose que d'avoir une mentalité à la César et de ne pas comprendre la liberté des autres citoyens, dans les affaires que Dieu a laissées au jugement des hommes » (S 313). Et à un autre moment : « Rien n'est plus éloigné de la foi chrétienne que le fanatisme, qui apparaît dans les étranges unions, sous quelque bannière que ce soit, du profane et du spirituel » (QCP 74). Le chrétien, chaque chrétien, doit agir de manière cohérente avec sa foi, en conséquence de la légitime diversité des opinions, en évitant tout

fanatisme et en respectant toujours la liberté des autres, sans chercher à leur imposer des idées ou des comportements de manière tyrannique.

4. Un paradoxe apparent : l'obligation morale du citoyen chrétien d'exercer sa liberté en participant aux affaires temporelles

Le chrétien, comme tout citoyen, est appelé à participer à toutes les activités humaines honnêtes. Le fondateur de l'Opus Dei, conformément au charisme qu'il avait reçu et qu'il avait pour mission de transmettre, le charisme de promouvoir la sainteté et l'apostolat au milieu du monde, s'est toujours efforcé d'éloigner les croyants d'une attitude passive ou souvent négative : « Le Seigneur m'avait fait comprendre (...) que le monde est bon, parce que les œuvres de Dieu

sont toujours parfaites, et que c'est nous les hommes qui rendons le monde mauvais par le péché. (...)

Nous devons aimer le monde, parce que, dans le monde, nous trouvons Dieu, parce que, dans les incidents et les événements du monde, Dieu se manifeste et se révèle à nous » (*Entretiens* 70). Le « citoyen chrétien » (S 302) ou, comme il l'a dit en d'autres occasions, le « citoyen catholique » (F 572), peut et doit être présent dans toutes les activités humaines, côte à côte avec ses concitoyens, manifestant une mentalité de service, promoteur des droits fondamentaux de l'être humain et du progrès et du bien-être social. « En tant que chrétien, ton devoir est d'agir, de ne pas t'abstenir, d'apporter ta collaboration au service loyal du bien commun, en faisant usage de ta liberté personnelle » (F 714).

D'où un paradoxe apparent du fait que la liberté et l'obligation sont jointes, tant en référence aux nuances temporelles, que parce que le chrétien, sachant que le destin ultime de cette vie se situe au-delà de l'histoire, se sent poussé à agir dans l'histoire et à le faire non seulement en toute responsabilité, mais plus encore, avec enthousiasme et espérance. Il sait que ce paradoxe n'est qu'apparent car sa participation à la vie civique et sociale, qui sera toujours libre, est non seulement conforme à la nature humaine – car le chrétien n'est pas un citoyen de seconde zone – mais aussi à la foi chrétienne et à la mission apostolique qui en découle : il diffuse le message du Christ à tous, par la parole, par le témoignage et par l'action. « En fonction de tes goûts et de tes qualités, tu dois en toute liberté participer activement et efficacement au travail des associations officielles ou privées de

ton pays qui te paraîtront bonnes, en y mettant tout le sens chrétien possible : de telles organisations ne sont jamais neutres, s'agissant du bien temporel et éternel des hommes » (F 717). Ce message passe d'abord par l'exemple : « Toi qui es chrétien, tu as l'obligation de mener une vie exemplaire dans tous les domaines. Y compris en tant que citoyen, dans l'accomplissement des lois qui visent au bien commun » (F 695). C'est l'obligation apostolique que tout chrétien a contractée avec les sacrements du Baptême et de la Confirmation : « Nous autres, enfants de Dieu, nous sommes des citoyens comme les autres, et à ce titre nous devons participer “sans respect humain” à toutes les entreprises et à tous les organismes honnêtes gérés par des hommes, afin que le Christ y soit présent. Notre Seigneur nous demandera des comptes rigoureux si, par négligence ou par facilité, chacun d'entre nous ne s'efforce pas

d'intervenir librement dans les œuvres et dans les décisions humaines, dont dépendent le présent et l'avenir de la société » (F 715).

5. En tant que fidèles ordinaires, les fidèles de l'Opus Dei ont la même liberté dans les affaires temporelles que les autres fidèles.

Les paragraphes précédents pourraient être considérés comme une conclusion, mais il semble opportun de réaffirmer que les membres de la Prélature de l'Opus Dei, étant des fidèles comme les autres dans l'Église et dans la société, jouissent de la même liberté et des mêmes droits. Il faut le souligner car saint Josémaria a dû le faire à plusieurs reprises dans sa vie avec fermeté, compte tenu de l'importance du sujet.

Ce point peut être résumé en deux propositions fondamentales :

a) Les fidèles de l'Opus Dei ont la même liberté en matière temporelle, professionnelle, scientifique, sociale, culturelle, politique, etc. que tous les fidèles catholiques. Dans tous ces domaines, ils agissent en toute liberté, se forgeant leurs propres idées et critères, toujours, bien sûr, en conformité avec la foi et la morale chrétiennes.

b) L'Opus Dei en tant qu'institution, et en cohérence avec sa mission de diffuser l'appel à la sainteté parmi les personnes qui vivent au milieu du monde et dans les conditions de la vie ordinaire, offre à ses fidèles, et à ceux qui s'approchent de son apostolat, une aide spirituelle et une formation doctrinale et théologique qui facilite la sanctification de leur profession et de leur vie ordinaire. Elle (la Prélature) n'intervient absolument pas – ni par des mandats, ni par des indications, ni par des instructions – dans les

décisions et les actions que chacun d'entre eux entreprend en matière professionnelle, sociale, etc.

Pour une institution destinée à toucher des personnes de milieux et de pays très différents, c'est un point d'esprit d'une importance transcendante : s'il n'était pas vécu avec une délicatesse absolue, l'Opus Dei se désintégrerait. D'où la clarté et la force avec lesquelles son fondateur s'est toujours exprimé à ce sujet. Ses textes à cet égard sont nombreux. Citons-en un à titre d'exemple ; il est assez long, mais il vaut la peine de le reproduire dans son intégralité : « L'Opus Dei n'intervient jamais dans l'ordre politique ; il est absolument étranger à toute tendance, à tout groupe ou régime politique, économique, culturel ou idéologique. Ses buts – je le répète – sont exclusivement spirituels et apostoliques. Il exige simplement de ses membres qu'ils

vivent en chrétiens, qu'ils s'efforcent d'ajuster leur vie à l'idéal évangélique. Il ne s'immisce par conséquent, en aucune manière, dans les questions temporelles.

« Si on ne le comprend pas, c'est sans doute qu'on ne comprend pas la liberté personnelle et qu'on ne parvient pas à distinguer entre les fins uniquement spirituelles, en vue desquelles on vient à l'Œuvre, et le très vaste champ des activités humaines – l'économie, la politique, la culture, l'art, la philosophie, etc. – où les membres de l'Opus Dei jouissent de la plus entière liberté et assument leur responsabilité personnelle.

« Dès l'instant où ils adhèrent à l'Œuvre, tous savent parfaitement que leur liberté individuelle est réelle, de sorte que s'il arrivait que l'un d'entre eux fît pression sur les autres et tentât de leur imposer ses

propres vues en matière politique, ou de les mettre au service d'intérêts humains, les autres s'insurgeraient et l'expulseraient sur-le-champ.

« Le respect de la liberté de ses membres est une condition essentielle à la vie même de l'Opus Dei. Sans ce respect, personne ne viendrait à nous. Mieux encore : si d'aventure – cela ne se produit pas, ne s'est jamais produit et, avec l'aide de Dieu, ne se produira jamais – l'Opus Dei intervenait en matière politique ou en quelque autre activité humaine, le premier adversaire de l'Œuvre ne serait autre que moi » (*Entretiens* 28).

C'est pourquoi – a-t-il pu ajouter – la diversité des opinions en matière temporelle, le pluralisme des options et des actions parmi les membres de l'Opus Dei « ne constitue pas un problème pour l'Œuvre. Au contraire, c'est une manifestation de

bon esprit, qui fait apparaître la liberté légitime de chacun.
» (*Entretiens* 48).

Thèmes connexes : Liberté ; Laïcité ; Mentalité laïque ; Sécularité.

Bibliographie : Ernst Burkhart - Javier López *Vida cotidiana y santidad en la enseñanza de San Josemaría, Estudio de teología espiritual*, II, Rialp, 2011, (en particulier le chapitre 5, "La libertad de los hijos de Dios", pp. 161-244) ; Jean-Luc Chabot, "Responsabilità di fronte al mondo e libertà", in Manuel Belda - José Escudero - José Luis Illanes- Paul O' Callaghan (a cura di) *Santità e mondo. Atti del Convegno teologico di studio sugli insegnamenti del beato Josemaría Escrivá 12-14 ottobre 1993*, Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 1994, pp.

197-217 Id, "Liberté et politique dans les écrits du Bienheureux Josémaría Escrivá", in GVQ, III, pp. 143-167 Id. *La doctrina social de la Iglesia*, Madrid, Rialp, 1991 ; François-Xavier Guerra, "Josemaría Escrivá, le chrétien et la cité", in GVQ, II, pp. 69-91 ; José Luis Illanes, "Fe cristiana y libertad personal en la actuación social y política" *Romana. Boletín de la Prelatura de la Santa Cruz y Opus Dei*, 31 (2000), pp. 300-326 ; Andrea Mardegan *Una libertad para ser vivida*, San Sebastián de los Reyes (Madrid), Cobel Ediciones, 2010 ; José Miguel Pero-Sanz - Jean Marie Aubert - Tomás Gutiérrez Calzada *Acción Social del cristiano. El Beato Josemaría Escrivá y la Doctrina Social de la Iglesia*, Madrid, Palabra, 1996 ; Maria Adelaide Raschini *Santi nel mondo. Studi su gli scritti del beato Josemaría Escrivá*, Milano, Ares, 1992 ; Martin Rhonheimer, "Verdad y política en una sociedad cristiana. Josemaría Escrivá y el amor a la

libertad", dans *Transformación del mundo. La actualidad del Opus Dei*, Madrid, Rialp, 2006, pp. 123-164 ; Ángel Rodríguez Luño, "La formación de la conciencia en materia social y política según las enseñanzas de san Josemaría Escrivá" *Romana. Boletín de la Prelatura de la Santa Cruz y Opus Dei*, 24 (1997), pp. 162-181.

Jean-Luc Chabot

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-cm/article/dictionnaire-
liberte-dans-les-affaires-temporelles/](https://opusdei.org/fr-cm/article/dictionnaire-liberte-dans-les-affaires-temporelles/)
(27/01/2026)